Liberté. *Égalité.*

LES RÉFUGIÉS
DE SAINT-DOMINGUE,
En arrestation dans la Commune de Nantes,
A LA CONVENTION
NATIONALE.

Citoyens Représentants du Peuple Français,

Lorsqu'on agite dans votre sein la grande question des Colonies, et qu'il est constant que vous voulez enfin porter le flambeau de la vérité dans ce dédale, qui ne fut tel, que parce que les grands conspirateurs que vous avez déjà frappés, et leurs factions encore puissantes, ont toujours égaré l'opinion publique; nous nous adjoindrons aux hommes probes et courageux qui depuis deux ans luttent avec constance contre les projets liberticides, dont les résultats cruels vous furent souvent prédits, et ne deviennent plus un problème par le fait, puisqu'il est vrai que les grands attentats médités contre toutes vos possessions d'outre-mer sont consommés, et qu'il ne nous reste plus que l'espoir de la vengeance.

Depuis quatre mois on vous entretient souvent des moyens de vous instruire des causes de nos désastres, parce qu'on ne peut plus vous en cacher les effets; et depuis quatre mois on vous laisse ignorer que trois mille témoins oculaires, de tout sexe, de tout âge, qui venoient volontairement se jetter dans le sein de leur mere-patrie, gémissent sous le coup d'une injuste arrestation ordonnée par Saint-Just, Couthon et Robespierre. Les uns venoient offrir à leur pays leurs bras et leur existence; les autres, demander des secours pour mille rejettons infortunés échappés aux flammes

et aux poignards ; tous enfin venoient vous nommer leurs assassins et provoquer la vengeance du peuple sur leurs têtes coupables.

Il importoit sans doute aux complices de tant de forfaits, d'étouffer les voix des malheureux qui, confiants dans votre justice, accouroient de deux mille lieues pour l'implorer ; aussi s'est-on efforcé, à notre arrivée, de nous frapper de la terreur qui planoit alors sur toutes les têtes, pour profiter plus surement de l'erreur du peuple sur nos principes, et victimer à loisir ceux qui auroient eu assez de courage pour articuler la vérité, même au pied de l'échafaud. On s'apprêtoit, n'en doutez pas, à cette nombreuse hécatombe ; car nos ennemis savent bien que des hommes qui ont bravé mille périls et mille morts pour venir combattre des calomnies accréditées, ne seroient pas intimidés par les apprêts du supplice.

Ces hommes vils nous jugeoient sans doute d'après leur propre cœur ; ils croyoient qu'effrayés ou insouciants sur les dangers de notre patrie, dont leur rapacité mettoit à contribution les ressources et les richesses, nous n'oserions abandonner un pays de paix, qui offroit de l'aliment à notre industrie, pour venir les combattre corps à corps. Mais par quelle fatalité, depuis quatre mois de détention, et malgré plusieurs adresses faites à la Convention Nationale, n'avons-nous pas eu la consolation de voir nos doléances arriver au tribunal dont nous espérions justice ? lorsqu'au contraire nous avons la cruelle certitude que le Sénat Français ignore l'oppression qui s'exerce à notre égard. Il étoit facile de le concevoir avant la chûte du dernier tyran ; mais depuis cette heureuse victoire, quels moyens atroces sont donc encore employés pour étouffer les plaintes de l'infortuné, alors qu'elles osent s'élever dans le sanctuaire national ?

Un seul ordre de l'infame triumvirat mit en arrestation trois mille hommes, femmes et enfants, qui fuyoient la protection offerte par les ennemis de leur pays ; les triumvirs sont tombés et l'ordre subsiste et s'exécute encore. Les Représentants du Peuple envoyés dans les Départements Maritimes, étonnés, attendris sur le sort des pauvres meres de famille, qui, dans le dénuement le plus absolu gémis-

soient sous le coup de cette injuste arrestation, l'ont adoucie autant qu'il étoit en eux ; mais elles demeurent encore prisonnieres dans les municipalités où elles ont eu la liberté de se retirer. D'où vient donc la persécution qui s'appesantit constamment sur nous, malgré même les loix de la Convention Nationale ? Un décret bienfaisant accorde des secours pécuniaires aux réfugiés Français, dont les possessions ont été envahies par l'ennemi : nous sommes tous dans cette position ; l'Anglais et l'Espagnol pillent et se partagent nos propriétés pour avoir dédaigné et méprisé leur criminelle protection ; et loin d'appliquer sur nous les bienfaits d'une loi que nous avons tous droit de réclamer, on nous incarcere, on nous persécute : veut-on donc nous punir d'être demeurés fidelles à notre patrie, et de lui avoir sacrifié, sans balancer, toutes nos fortunes?

Quels motifs peuvent légitimer une arrestation qui a enveloppé la totalité des hommes, des femmes et des enfants qui arrivoient d'Amérique ? On nous considere ou comme dénoncés, ou comme dénonciateurs. Dans le premier cas, pourquoi nous laisse-t-on languir dans le fond de nos maisons d'arrêt ? Pourquoi ne nous interroge-t-on pas ? Pourquoi ne nous met-on pas en jugement ? Dans la seconde hypotese, pourquoi nous comprimer par la terreur qu'imprime le défaut de liberté ? Pourquoi comprendre dans un tel arrêt les femmes et les enfants, victimes innocentes dont on craint sans doute les plaintes naïves et sinceres. Citoyens Représentants, les intrigants qui ont sollicité cet ordre barbare, craignoient, n'en doutez pas, que ces veuves, ces orphelins infortunés n'eussent tous, dans l'accent de leur désespoir légitime, prononcé d'une commune voix les noms exécrables de *Sontonax* et *Polverel, spoliateurs et assassins de leurs époux et de leurs peres.*

On n'a que trop réussi à étouffer la voix de l'innocence craintive ; mais nous sommes Français, nous sommes Républicains, et dut l'erreur nous conduire à l'échafaud, nous y publierons la vérité jusqu'au dernier soupir.

Oui, Citoyens Représentants, les Colons détenus dans les maisons d'arrêt des Carmes, du Luxembourg et autres, connus sous la dénomination de Commissaires des Colons de Saint-Domingue auprès de la Convention, sont les seuls,

E794
R332d
1-SIZE

les dignes missionnaires de la portion du Peuple Français, demeurée fidelle à leur patrie dans ces contrées éloignées. Ils ont avec nous combattu constamment l'étendard du royalisme; ils vous furent députés par nous pour vous assurer de notre dévouement, lorsque la France étoit sur le point de succomber sous ses nombreux assaillants : les Français qui les déléguerent, n'étoient pas, comme on s'est plu à vous le faire croire, des Emigrés, des Royalistes. Ceux-ci ne firent jamais aucun acte de dévouement ni de délégation à la souveraineté qu'ils outragerent, et nous prouverons au contraire que nos vœux ont été invariables pour le salut de la République.

C'est ainsi, Citoyens Représentants, que l'on vous trompe; et sans les bienfaits de la liberté de la presse, vous ignoreriez, ainsi que nos délégués, que les délégants que l'on calomnie tous les jours à votre barre, en les qualifiant d'émigrés, sont en partie dans vos départements maritimes. Vous vous assurerez sans peine de cette vérité, en vous faisant produire la liste des passagers de la flotte et des parlementaires arrivés d'Amérique; vous y verrez presque tous les signataires des mandats donnés à Clausson, T. Millet, Fondviolle et Dunis, détenus à Brest et à Paris.

C'est pourquoi, Citoyens Représentants, nous demandons que notre cause ne soit pas séparée de celle de ces fidelles compatriotes, soit comme accusés, soit comme accusateurs. Nous demandons à être mis hors d'état d'arrestation, et que les autorités constituées de cette commune soient autorisées à donner des passe-ports pour nous rendre à Paris, où nous serons plus en état de fournir les renseignements les plus positifs sur l'intéressante affaire des Colonies; et dans le cas où cette demande ne seroit pas accueillie, nous vous demandons enfin à être traduits et mis en jugement au Tribunal Révolutionnaire, afin que notre innocence justifiée atteste à l'Europe entiere les crimes de nos ennemis; ou que notre supplice, si nous sommes coupables, termine notre existence douloureuse. Le cri des patriotes opprimés doit être justice ou la mort.

Vive la République! Vive la Convention!

Signé FAYE, MASSONNEAU, LEBRETON-VILLANDRY, J. J. MALAHAR, LISTRÉ, WILLEMOT, LEPLEUX, JONQUIERE, AGERON, FOURNIER, DEAUBONNEAU, DUVERGÉ.